cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Louis-Philippe Bernier
https://www.cadre21.org/membres/696f3de2820ad819c4d063f1

Date d'obtention : 2020-10-21 22:53:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour la méthode Sexto il y a deux étapes la première, l'étape préliminaire qui consiste à recueillir de l'info et qui nous permettra de déterminer s'il y a intention impulsive ou si c'est une intention malveillante.

Étape préliminaire: on parle à la victime, on évalue l'incident, on vérifie les infos des témoins et on parle à l'instigateur pour avoir sa version.

Par la suite on détermine les intentions:

si impulsive: rencontrés toutes les personnes concernées, remplir grille d'évaluation, consulter règlements et les politiques de l'école, s'il y a du matériel de pornographie juvénile confisquer l'appareil, communiquer avec le policier-école et surtout ne pas oublier d'informer les parents.

si malveillante: on informe le service de police

Dans tous les cas il est essentiel de respecter la confidentialité

Question 2 - Qu’est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que c'est trois mises en situation différentes mais que c'est trois cas de pornographie juvénile et que la méthode Sexto s'applique au 3.
Que l'utilisation du cellulaire est en cause.
Que dans chaque situation, il y eu des personnes mal à l'aise avec la situation, ce qui est excellent.
Il y a eu de la dénonciation.
Que le sexto, ne concerne pas juste des photos de jeunes filles.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape que je trouve la plus délicate est lorsque la victime n'est pas nécessairement au courant que des images d'elle circulent et que je dois lui annoncer.

Il y aussi le moment de contacter les parents tant de la victime que de l'auteur.